POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 244
décembre 2013 - 5,50 €

LES COMMISSAIRES DE MASSIF AU SERVICE DE LA MONTAGNE

Les réparations dans les Pyrénées ne sont pas encore terminées

Spéléo Secours Français

Le Spéléo Secours plébiscité par la sécurité civile

DR

Entretien du mois avec Patrice Joly : « Halte à la condescendance ! »

NUMÉRO
244
DÉCEMBRE 2013

À LA UNE : Si la question du devenir des commissaires de massif au sein du futur commissariat à l'égalité des territoires se pose, l'actuel processus de décentralisation, qui conforte le rôle des collectivités régionales dans la politique d'aménagement de leur territoire, devrait aboutir à renforcer leur position dans l'élaboration des futures conventions interrégionales de massif dans le cadre du volet territorial de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région.

Photo : Alphaspirit/Fotolia.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **LAURENT WAUQUIEZ,** *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

ADAPTER LA LOI EN MONTAGNE

« Chaque année, l'approche des fêtes nous incite à nous retourner sur les mois passés pour en faire le bilan. En 2013 encore, l'ANEM n'aura pas démérité en marquant des avancées au service des spécificités de nos territoires à "haute valeur environnementale".

D'un congrès à l'autre, chacun a pu constater la croissance du crédit et de l'intérêt qui nous sont accordés par les pouvoirs publics dans des domaines importants tels que la politique agricole, la péréquation des finances locales, ou encore le chantier étiré de la décentralisation.

Mais rien n'est jamais acquis, et à tout moment un résultat peut être remis en question. Voilà pourquoi il nous faut continuellement veiller à ce que nos propositions soient entendues, reprises et menées à terme. A cette difficulté s'ajoute la prolifération des normes techniques, notamment en matière d'activité économique, de sécurité, d'environnement. Cette surabondance, problématique en elle-même, produit sur la montagne un effet inhibiteur particulièrement sclérosant. La loi Montagne prévoit pourtant dans son article 8 la légitimité d'une adaptation aux réalités montagnardes de toute "disposition de portée générale".

A nous donc de faire valoir cette possibilité inscrite dans la loi. En ce qui me concerne, j'entends en faire une de nos priorités pour l'année à venir, puisque cette clé permettra de déverrouiller bon nombre d'impasses que les élus de la montagne rencontrent dans leur quotidien.

Dans cette perspective, forts de cette motivation indéfectible, la présidente, Frédérique Massat, et moi-même vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les bons offices des commissaires de massif

- Ce qu'il faut savoir
- Les commissaires de massif aux petits soins pour la montagne
- Questions à Eric Delzant
- Tribune à Joël Giraud
- Comment la courbe démographique s'est inversée dans le Massif central

3 ACTUALITÉ
La stratégie macrorégionale pour les Alpes progresse
ZRR : une mission d'évaluation confiée à deux montagnards
Transfert de la compétence urbanisme : les sénateurs protègent les communes
Saint-Germain-des-Prés aux couleurs de l'hiver montagnard
Un début de saison précoce pour les stations

4 ENVIRONNEMENT
Pyrénées : Les réparations des intempéries de juin encore incomplètes

5 L'ENTRETIEN
Patrice Joly : «Halte à la condescendance!»

6 ACTUALITÉ DES MASSIFS

11 FINANCES
Le projet de loi de finances pour 2014 à l'Assemblée nationale
La péréquation au cœur des débats

12 TOURISME
Des éloges pour le Spéléo Secours français
Renforcer l'information pour limiter les accidents sur les pistes de ski

13 SERVICES PUBLICS
Publication d'un rapport sur l'accessibilité aux services publics

14 ÉCHOS DU PARLEMENT
Les sénateurs passent la montagne au crible

15 VIE DE L'ANEM
L'Association entendue sur la loi d'avenir
«Vive la République numérique !» au Salon des maires
L'élu du mois : Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : décembre 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La stratégie macrorégionale pour les Alpes progresse

Sous l'impulsion de la France, un document d'interpellation du Conseil des ministres de l'Union européenne, porté par Thierry Repentin, ministre chargé des Affaires européennes, a été signé le 19 octobre par les représentants des Etats et des Régions alpines.

Les représentants de cinq Etats membres de l'Union européenne (France, Italie, Slovénie, Autriche et Allemagne) et de deux Etats non-membres (Suisse et Liechtenstein), ainsi que les représentants des Régions alpines, ont interpellé le Conseil européen des ministres afin qu'il reconnaisse l'intérêt européen de leur initiative d'une approche macrorégionale de massif sur l'ensemble des Alpes. Ils demandent à la Commission européenne de s'investir dans la coordination.

Cette prise de position est une étape importante dans le processus discuté depuis 2008 à l'initiative de l'Association européenne des élus de montagne (AEM). La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est, avec le ministère des Affaires étrangères, chargée d'animer et de consolider ce travail dans le cadre d'une équipe formée de représentants des Etats et des Régions.

Associant plusieurs démarches parallèles issues des Régions alpines, de la Convention alpine et du programme européen de coopération Espace alpin, cette demande d'une approche spécifique pour l'arc alpin et ses territoires adjacents serait, si elle est validée par le Conseil, une déclinaison opérationnelle de l'article 174 du traité européen reconnaissant le besoin d'une attention spécifique aux Régions de montagne.

La solidarité entre les territoires alpins pourra faire office de levier pour la croissance de l'Europe.

En effet, si le périmètre choisi pour aborder cette stratégie est large en intégrant les zones urbanisées et métropolitaines du piémont alpin, c'est bien autour des enjeux et des atouts spécifiques aux territoires de montagne que les différents intervenants ont défendu cette stratégie européenne pour les Alpes.

Sa principale valeur ajoutée sera la nouvelle relation entre les habitants de l'arc alpin et de l'arc périalpin. Seul un nouvel accord de solidarité entre ces territoires – qui relierait étroitement les ressources, les intervenants et les institutions locales – pourra améliorer les avantages communs d'une coordination des fonds et des politiques, et faire office de levier pour la croissance.

L'objectif est de renforcer la solidarité mutuelle au sein des Régions entre les zones montagneuses et les zones urbaines, entre les territoires dynamiques et ceux sur le déclin, entre les territoires qui fournissent des services et ceux qui les reçoivent. De plus, en facilitant une coopération renforcée entre les Etats de l'Union européenne et ceux qui n'en font pas partie, et en resserrant les liens des Régions alpines d'est en ouest et du nord au sud, les Etats et les Régions des Alpes voudraient contribuer considérablement à la réussite du développement à long terme de l'Union européenne, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 qu'ils adaptent en fonction des spécificités des Régions.

ZRR : UNE MISSION D'ÉVALUATION CONFIÉE À DEUX MONTAGNARDS

L'ANEM, qui avait initié cette démarche, se félicite de la création d'une mission d'information sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) par le bureau de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. La conduite de cette mission a été confiée à deux députés de la montagne : Alain Calmette, député du Cantal, et Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE URBANISME : LES SÉNATEURS PROTÈGENT LES COMMUNES

La version initiale du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoyait que les plans locaux d'urbanisme (PLU) soient élaborés à l'échelle intercommunale et non plus à celle de la commune, par le biais d'un transfert automatique de la compétence de la commune vers les intercommunalités. Pour intégrer les préoccupations de certains maires, les sénateurs ont adopté un amendement qui prévoit le transfert automatique de la compétence du plan local d'urbanisme aux intercommunalités dans le délai de trois ans suivant la publication de la loi, sauf si une minorité de blocage, représentant un quart des communes et 10 % de la population, s'oppose au transfert.

En cas de blocage, une clause de revoyure est prévue et la communauté est tenue de délibérer à nouveau sur le transfert de compétence après chaque renouvellement du conseil communautaire. La navette parlementaire se poursuit avec l'examen du projet de loi ALUR en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en janvier 2014.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS AUX COULEURS DE L'HIVER MONTAGNARD

Durant quatre jours, entre le 28 novembre et le 1er décembre, France Montagnes à lancé la saison d'hiver au cœur de Paris. Pour la deuxième année consécutive, les massifs français ont transformé le quartier de Saint-Germain-des-Prés, dans le 6e arrondissement parisien, en « Saint-Germain-des-Neiges ».

Des bars métamorphosés en chalets aux couleurs des massifs, la place Saint-Sulpice transformée en piste de luge géante pour les enfants, la descente aux flambeaux des moniteurs de l'Ecole du ski français (ESF) tous les soirs à 19 heures, une piste de ski de fond équipée d'un pas de tir à la carabine laser, pour ressentir les sensations du biathlon, des chiens de traîneau pour découvrir l'ambiance du Grand Nord, des télésièges pour réaliser des photos-souvenirs comme si on était sur les pistes… Tous les ingrédients étaient réunis pour donner aux Parisiens, venus nombreux participer à cette manifestation festive, l'avant-goût des vacances d'hiver en montagne.

UN DÉBUT DE SAISON PRÉCOCE POUR LES STATIONS

En raison de précipitations neigeuses précoces, la saison d'hiver a déjà commencé dans nombre de stations. Elles étaient ainsi une douzaine à ouvrir leurs installations aux amateurs de glisse dès le week-end des 23 et 24 novembre.

Si les stations d'altitude de Val-Thorens et de Val-d'Isère avaient prévu d'ouvrir à ces dates, Tignes, en Savoie, était déjà partiellement en service depuis le 12 octobre. La station des Sept-Laux, en Isère, a pu ouvrir avec un mois d'avance sur la date prévue. Les domaines nordiques d'Autrans, de Bessans, du Sappey-en-Chartreuse et du Grand Revard ont également été concernés.

Ce phénomène ne s'est pas cantonné seulement dans les Alpes. Des stations pyrénéennes telles que le Pic du Midi et La Mongie dans les Hautes-Pyrénées, Les Angles et Porté-Puymorens dans les Pyrénées-Orientales, ont anticipé leur ouverture, rejointes par la plupart des autres stations du massif. Dans le Massif central, Chalmazel, dans la Loire, a elle aussi ouvert une de ses pistes avec un mois d'avance, tout comme Les Rousses, dans le Jura.

La suite de la saison confirmera si la France conserve cette année la place de première destination mondiale pour le ski, depuis deux ans devant les Etats-Unis et l'Autriche.

Pyrénées : Les réparations des intempéries de juin encore incomplètes

DR L'« IN PYRÉNÉEN

Notre dossier paru cet été (*PLM* n° 241) a fait un premier retour d'expérience, à l'occasion des crues torrentielles des 17 et 18 juin, sur les documents de prévention du risque, la survenance des crues et la gestion de la crise. Malgré nombre de constats encourageants, s'agissant aussi bien des documents et procédures mis en œuvre par les pouvoirs publics que des manifestations spontanées de solidarité venues de toutes parts, il demeure important de revenir, six mois après les événements, sur les réparations engagées, pour s'assurer qu'elles suivent leur cours avec l'espoir qu'elles soient sur le point d'être achevées.

Le zoom que nous présentons sur la situation, fin novembre, dans le département de la Haute-Garonne, sur la base de données transmises par la préfecture, montre que si effectivement énormément de travaux ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour que l'on puisse parler de retour à la normale.

DES CHANTIERS TOUS AZIMUTS

Sur les infrastructures et les rivières, biens non assurables des collectivités, l'Etat a déjà mobilisé plus de 5 millions d'euros de travaux de réparation, auxquels s'ajoutent des dépenses de secours telles que calamités agricoles, aides à la population ou aux entreprises.

L'ampleur des dégâts subis par les particuliers, les entreprises et les collectivités atteint, toutes catégories confondues, un montant estimé à plus de 30 millions d'euros. Concernant les travaux de remise en état des infrastructures, l'Etat a engagé 1,3 million d'euros permettant de rouvrir rapidement la route nationale 125 à tous les véhicules (dès le 22 juillet). Le solde de ces travaux devrait bénéficier, sur 2014, de 1,2 million d'euros supplémentaires.

Face aux 30 millions d'euros de dégâts, l'Etat a mobilisé pour l'instant 5 millions d'euros dans les travaux réparation.

Les travaux sur les cours d'eau, les enlèvements d'embâcles sur le domaine public fluvial (DPF) de la Garonne, ont débuté en septembre à Fos, à l'amont, pour se poursuivre jusqu'au niveau de Montréjeau, pour un coût estimé à 680 000 €.

Le Service de Restauration des terrains en montagne (RTM) a assuré des travaux de déblais et la purge d'une ravine suite à la destruction de tous les ouvrages de protection situés en amont de la RN 125, sur la commune de Luchon, déjà fragilisés par un premier événement survenu quinze jours plus tôt. Le Service RTM a créé une plage de dépôt (1) pour un montant de 70 000 euros, tandis que le conseil général finançait la mise en place d'un détecteur de laves torrentielles. L'an prochain, il cofinancera avec l'Etat, à 50 %, un passage inférieur sous la RN 125 pour la sécuriser de manière permanente, dont le coût est estimé à 600 000 euros.

S'agissant des biens non assurables des collectivités, les travaux concernent plus de quarante communes et deux cents chantiers. L'assiette subventionnable a été estimée par la mission interministérielle à près de 10 millions d'euros.

L'enveloppe de crédits de 1 951 900 euros, déléguée à titre d'avance le 17 juillet, a été totalement engagée et les crédits de paiement de 292 785 euros utilisés. Ils ont permis de soutenir un montant de travaux de 4,2 millions d'euros, avec un taux moyen d'intervention de 46 %, l'essentiel d'entre eux, soit 61 %, se situant sur les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat.

Une enveloppe complémentaire de 2 millions d'euros vient d'être notifiée et sera déléguée prochainement pour financer une nouvelle tranche de programmation

Dans le domaine agricole et du pastoralisme, les exploitants se sont organisés avec l'appui de la chambre d'agriculture pour grouper les consultations sur la remise en état des parcelles. Plus de 2 100 tonnes de fourrage ont été acheminées gratuitement, avec le concours du conseil régional de Midi-Pyrénées pour 150 000 euros. Les indemnisations des calamités agricoles, évaluées à 4,2 millions d'euros, ont bénéficié d'une première délégation de 522 975 euros qui a été engagée totalement et payée à hauteur de 135 668 euros dans le cadre d'un dispositif suspendu depuis le 30 septembre.

Par ailleurs, quatorze entreprises ont bénéficié de 63 000 euros de versement de chômage partiel et un dispositif spécial inondation, arrêté par le préfet de Région, a permis de financer une dizaine de contrats aidés, au taux de 90 %, conclus avec cinq communes des cantons de Saint-Béat et de Luchon, pour l'équivalent de 90 000 euros.

● (1) Pour capter les matériaux charriés, empêchant ainsi la remontée du lit d'un cours d'eau.

DEUX CAMPINGS EN SURSIS

Dans le canton de Saint-Béat, en Haute-Garonne, trois terrains de camping (l'un privé, les deux autres municipaux) ont été dévastés lors des intempéries. Le risque d'inondation désormais avéré entraînant leur classement en zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), ils ne pourront être rouverts, alors qu'ils participaient à l'économie touristique locale.

Une concertation est engagée avec le propriétaire du camping privé en vue d'un accord amiable dans le cadre d'une procédure d'indemnisation. S'agissant des deux terrains municipaux, les services de l'Etat ont assisté et conseillé les maires de Saint-Béat et de Fos afin de relocaliser ces infrastructures. Cela s'annonce délicat en raison de la rareté du foncier disponible non soumis aux aléas d'inondation ou de chute de pierres.

CAROLE DELGA SAISIT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

François Hollande s'était rendu à deux reprises sur les lieux sinistrés, à Saint-Béat le 20 juin, et à Luchon le 7 juillet. Dans un courrier qu'elle lui a adressé le 25 octobre, la députée de Haute-Garonne pointait trois chantiers majeurs de réparation en difficulté concernant le canton de Saint-Béat.

Faisant valoir que les travaux sur le Val d'Aran voisin, en Espagne, ont été engagés plus rapidement, la députée fait dans son courrier trois propositions susceptibles de faciliter les réparations en cours. Elle suggère tout d'abord que l'armée puisse aider, ne serait-ce que deux semaines, au déblaiement des terres agricoles en bordure de la Garonne, encore encombrées de rochers, de troncs d'arbres et de boue, afin qu'elles puissent retrouver leur fonction productive au plus vite.

Elle demande également qu'une seconde programmation de subventions d'Etat à destination des collectivités locales vienne compléter celle de 770 000 euros qui a déjà été accordée et consommée.

Enfin, elle suggère la mise en place d'un plan exceptionnel de soutien aux investissements des communes sinistrées dans les Pyrénées qui permettrait de leur faciliter le recours à l'emprunt pour le financement de la part non subventionnable des travaux.

Patrice Joly : « Halte à la condescendance ! »

Le président du conseil général de la Nièvre veut « réenchanter les territoires ruraux » : campagne, montagne, littoral, villes moyennes, petites villes, chefs-lieux de départements… Il tient à en finir avec leur sentiment de relégation. Patrice Joly est également président de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan et président du parc naturel régional du Morvan.

DR

LILUFOTO/FOTOLIA.COM

Le président de l'Assemblée des départements de France, Claudy Lebreton, a confié à quatre présidents de conseil général, Jean-Paul Dufrègne (Allier), Jacques Lozach (Creuse), Jean-Pierre Saulnier (Cher), qui a succédé à Alain Rafesthain, et Patrice Joly (Nièvre), la mission de faire des propositions concrètes sur les « nouvelles ruralités » avec en toile de fond la croissance démographique, la possibilité de répondre au « désir de campagne », le besoin d'éviter le sentiment d'abandon et le développement de nouvelles fonctions économiques.

PLM : Quelle est la réflexion qui a prévalu dans la mission qui vous a été confiée ?

Patrice Joly : Aujourd'hui, l'avenir de la France est pensé autour des métropoles. Cette « métropolisation » relève de la domination sociale liée à une manière de penser qui disqualifie le rural. C'est inacceptable ! Cet espace hors métropole, qui comprend les zones de montagne, possède un potentiel, une actualité, une histoire, un avenir.

> « Aller à Bruxelles pour qu'on devienne "campagne européenne de la culture".»

Il doit être réellement pris en compte pour tout ce qu'il peut apporter à la France, notamment en termes d'économie verte. Mais construire son développement passe par le changement de la représentation qu'en ont les responsables politiques, administratifs ou économiques.

PLM : A quels territoires s'applique cette notion de nouvelle ruralité ?

P. J. : Nous englobons la campagne, la montagne, les petites villes, les villes moyennes et les chefs-lieux de départements. Il y a des campagnes différentes, et il faut cultiver cette diversité. C'est comme cela que nos territoires vivront.

Nous sommes submergés par des approches en termes de masse, de standardisation, de volume. Je viens de lire la lettre du Premier ministre sur les contrats de plan Etat-Régions : nous sommes typiquement dans une approche urbaine des problématiques.

Le sentiment de relégation que vivent nos territoires ruraux tient à cela. Le regard porté sur eux ne les valorise pas. Ce n'est pas cela l'avenir de la France en général. Une de ses différences, c'est son espace et, en particulier, son espace rural. Nous voulons réenchanter ces territoires pour nous-mêmes et pour les autres.

PLM : Le but implicite est-il de faire reconnaître que vivre dans un territoire rural est une chance ?

P. J. : Bien sûr. En matière de conditions de vie, si l'on regarde bien par rapport aux métropoles, on y trouve tout : du logement abordable, des loisirs, des équipements de qualité. Nos grands stades à nous ne sont pas de grands stades en béton et en bitume. Ce sont nos espaces. Dans le département de la Nièvre, nous avons une rivière qui vient d'accueillir les championnats d'Europe de canoë. C'est un grand stade, et il est naturel.

Sur le plan culturel, je suis en train d'essayer de convaincre l'Etat pour que le parc national du Morvan soit labellisé « scène nationale », parce qu'on le vaut bien au regard de l'intensité de la vie artistique sur le territoire. Je vais aussi aller à Bruxelles afin que l'on devienne « campagne européenne de la culture », pendant rural des « capitales européennes de la culture ».

PLM : Les ruraux et les métropolitains doivent-ils apprendre à mieux vivre ensemble ?

P. J. : Il faut d'abord affirmer ce que nous sommes. Nous composerons par la suite. Je ne veux pas être dans la posture de la gentille campagne, de la gentille montagne. Que les ruralités s'expriment pour ce qu'elles sont ! Il y a un ministre de la Ville, pourquoi pas un ministre de la Ruralité ?

JURA : « MONTAGNES DU JURA » FAIT LA PROMOTION DE TOUS LES ASPECTS DE LA MONTAGNE

Le 17 octobre a été lancée par le collectif « Montagnes du Jura », la nouvelle campagne de communication visant à promouvoir le massif.
Après « Les légendes naissent là » en 2003 et « Surprise » en 2006, la nouvelle promotion s'articule autour de « L'autre versant de la montagne ».
Le but est de développer les aspects méconnus de la montagne afin d'aller à l'encontre des idées reçues, et surtout de mettre l'accent sur le côté chaleureux de la montagne.
Un jeu a également été mis en ligne fin novembre sur les réseaux sociaux : « The Wild Experience, libérer votre côté sauvage », avec à la clef un séjour à gagner. Rendez-vous sur Twitter, Facebook et Instagram.
Plus d'info : www.montagnes-du-jura.fr

VOSGES : TERRE DE MOF

DR

Selon la chambre de métiers des Vosges, il y a eu pas moins d'une quarantaine de Meilleurs Ouvriers de France (MOF) dans le département depuis la création de ce concours en 1924. Il en existe sans doute beaucoup plus, car les lauréats sont recensés dans les départements où ils passent le concours.
Les talents vosgiens ainsi récompensés sont multiples : Jean Alémani, qui avait été maire de Golbey – décédé en juin dernier –, avait décroché en 1965 le titre de MOF en plâtrerie, et la dentellière Georgette Buclie fut consacrée MOF de sa discipline en 1968. Le concours couvre de multiples disciplines regroupées en dix-sept catégories, allant de l'alimentation aux techniques artisanales ou industrielles, en passant par les arts graphiques ou encore les métiers de l'agriculture.
Plusieurs entreprises de très haut niveau dans les Vosges, comme Henryot Style et Confort, à Liffol-le-Grand, comprennent parmi leurs salariés plusieurs MOF, notamment Jean-Pierre Lengrand et Thierry Chopin, lauréats 2011 respectivement de la menuiserie en siège et de la sculpture sur bois.
Stéphane Georgeon, professeur de boulangerie en CAP, et MOF boulangerie en 2000, fédère tous ces artisans d'exception au niveau régional pour les départements des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle. Deux de ses élèves vont tenter de décrocher le titre cette année.
Plus d'info : www.meilleursouvriersdefrance.info

ALPES : LA SOLIDARITÉ ENTRE LA VILLE ET LA MONTAGNE AU CŒUR DES DÉBATS

Les 28 et 29 novembre, Chambéry Promotion a organisé deux journées de réflexion sur le thème de la solidarité entre la ville et ses territoires de proximité : parc et montagne. Cinq grands thèmes regroupés sous la bannière de la solidarité et de l'équilibre ont été abordés :

- les liaisons plaines-massifs avec des propositions innovantes et respectueuses de l'environnement concernant les déplacements (covoiturage et transport par câble);
- le numérique en tant qu'outil au service des équilibres et des solidarités ;
- la solidarité du lien social et culturel ;
- le terroir et les territoires ;
- la solidarité des villes vers les territoires de montagne de courte proximité.

Bernadette Laclais, députée de Savoie et maire de Chambéry, a clos les débats.
Plus d'info : www.chambery.fr

PYRÉNÉES : Trois stations alimentées en électricité renouvelable

Depuis le 1er novembre, les stations de Font-Romeu, Artouste et Guzet sont alimentées en électricité renouvelable produite par des centrales hydroélectriques.
La saison dernière, marquée par un enneigement exceptionnel, a entraîné une hausse de la fréquentation de 12 %, avec 1,2 million de journées skieurs, pour un chiffre d'affaires de remontées mécaniques de 28,6 millions d'euros.
Font-Romeu a inauguré la saison dernière la piste de compétition homologuée par la Fédération internationale de ski pour le super-G, le slalom et le géant. La station veut tracer aussi une piste descendant jusqu'au village, avec une nouvelle remontée mécanique, pour permettre aux skieurs de ne plus être obligés d'utiliser leur voiture. Des bus électriques desserviraient la station au pied des pistes.
Font-Romeu Pyrénées 2000 a augmenté ses recettes de remontées mécaniques de 15 % l'an dernier à 10 millions d'euros avec 432 000 journées de ski. La station emploie 170 personnes en saison, dont 40 permanents.

Le barrage d'Artouste fournit l'électricité de la station.

YVANN K/FOTOLIA.COM

MASSIF CENTRAL : L'INTERRÉGIONALITÉ AU SERVICE DE LA PROMOTION DES ARTS VIVANTS

L'AVEC (Agence de valorisation économique et culturelle du Limousin) met ses ressources techniques (éclairages, équipements scéniques, tribunes, tapis de danse, matériel de projection et d'exposition, ainsi que deux pianos de concert) et son savoir-faire en matière d'attraction de talents ou de montage de projet au service des acteurs culturels pour la création de leurs spectacles, contribuant ainsi au développement des structures culturelles régionales et à la réussite de leurs événements. Depuis dix-huit mois, elle est investie aux côtés des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon dans un programme interrégional qui regroupe cinq structures culturelles des trois Régions. Cofinancé également par la DATAR et l'Union Européenne, il permet de déployer des dispositifs d'accompagnement et de valorisation pour des équipes artistiques à l'échelle du massif. Ainsi, une création limousine, « Le Pont du Scorff » du Maxiphone Collectif, a pu bénéficier en novembre d'une programmation interrégionale pour des représentations dans les villes de Tulle, Aubusson, Riom et Limoges.
Plus d'info : www.avec-limousin.fr

DR

Fondé en 2001, le Maxiphone Collectif réunit une trentaine d'artistes et techniciens engagés dans la création de projets musicaux et leur interprétation.

CORSE : L'AGENCE POSTALE D'ANTISANTI RÉNOVÉE ET SES SERVICES ÉTOFFÉS

Ouverte en janvier 2006, l'agence postale communale (APC) dispose désormais d'un accès Internet et d'une bibliothèque. La Poste et la commune d'Antisanti, en Haute-Corse, ont engagé un partenariat durable qui permet une présence postale grâce à la mise en commun de leurs moyens. L'APC est gérée par du personnel communal et La Poste verse à la commune une participation financière forfaitaire, qui n'est pas liée à l'importance de l'activité économique mais répond à une volonté de présence pour l'aménagement du territoire.
L'équipement informatique et le mobilier spécifiques, l'approvisionnement nécessaire à l'activité, la formation du personnel ainsi que la signalétique de l'APC sont pris en charge par La Poste. L'agence postale d'Antisanti offre tous les services courants d'un bureau de poste : affranchissement, recommandés, retrait des lettres et colis en instance, dépôt et garde du courrier, achat d'enveloppes ainsi que le retrait d'espèces jusqu'à 350 euros par semaine par personne.
L'agence est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures.
Plus d'info : www.mairie-antisanti.com

Les bons offices des commissaires de massif

Les commissaires à l'aménagement et au développement des massifs sont la cheville ouvrière de la politique de la montagne que la France a choisi de mener dans le cadre d'une approche globale à l'échelle de chaque massif. Leurs compétences et leur apport sont globalement reconnus à tous les niveaux de l'Etat et par les élus des différentes collectivités régionales, départementales et communales qui font appel à eux et apprécient leur expertise. Reste à savoir si, dans le cadre de l'actuelle décentralisation et de la création du commissariat à l'égalité des territoires *(voir l'entretien avec Eric Delzant, p. 9)* qui va associer la DATAR à laquelle ils sont rattachés, le rôle et l'action des commissaires de massif vont toujours être exclusivement dédiés à la montagne.

REPÈRES

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Les commissaires de massif sont nommés par arrêté du Premier ministre.
- A la tête des commissariats de massif, ils ont un rôle transversal, à la fois interrégional et interministériel, nécessaire à la mise en œuvre des différentes politiques menées par l'Etat et l'Union européenne dans les massifs.
- Ils travaillent sous l'autorité du préfet, coordonnateur de massif.
- Ils lui proposent les orientations de la politique de massif.
- Ils préparent la conférence interrégionale de programmation des actions relevant de la politique de massif et ont la charge de son secrétariat.
- Ils élaborent le rapport annuel du préfet coordonnateur devant le comité de massif.
- Ils remplissent une mission de conseil auprès des collectivités et des autres acteurs de la politique de la montagne.
- Ils sont intégrés à l'équipe « dynamique des territoires » de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) qui assure leur budget de fonctionnement.
- Les commissaires de massif sont réunis une fois par mois à la DATAR pour des échanges avec les différentes équipes de la délégation interministérielle, mais aussi avec les représentants d'autres ministères.
- Les six commissaires de massif sont : Nadine Mordant (Alpes), Thierry Delorme (Jura), Jean-Yves Bechler (Massif central), Charles Pujos (Pyrénées), Anne Laybourne (Vosges), Christophe Viret (Hauts de La Réunion)

Les commissaires de massif aux petits soins pour la montagne

Les yeux rivés sur la montagne, les commissaires de massif sont exclusivement à son service. Ils assurent la coordination en matière de politique publique, ils ont un rôle d'impulsion et veillent à la mise en œuvre des différentes politiques menées par l'Etat et l'Union européenne dans les massifs. Ils sont un lien entre l'Etat et les collectivités et se montrent particulièrement attentifs aux initiatives et aux préoccupations de tous les jours des territoires de montagne.

Les commissaires de massif

- Travaillent sous l'autorité du préfet coordonnateur de massif
- Sont nommés par arrêté du Premier ministre
- Proposent au coordonnateur les orientations de la politique de massif
- Préparent la conférence interrégionale de programmation des actions relevant de la politique de massif et en assurent le secrétariat
- Préparent le rapport annuel présenté par le préfet coordonnateur devant le comité de massif
- Assurent une mission de conseil auprès des collectivités et des autres acteurs de la politique de la montagne

Les commissaires de massif doivent posséder une bonne expérience en matière de développement territorial, maîtriser les outils d'intervention financière – comme les contrats de projet ou les programmes européens –, ainsi que l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales. Il leur faut une solide qualification en termes de réseaux consulaires, de réseaux associatifs et de représentations professionnelles et syndicales. Il leur faut connaître les fonds structurels, les initiatives communautaires, etc.

Ils sont en relation directe avec les Régions qui montent en puissance mais aussi avec les départements et les métropoles. En cette fin d'année, les commissaires travaillent à la finalisation de la programmation des fonds européens de développement régional et participent à l'élaboration de la nouvelle génération des projets de plans qui vont occuper les sept prochaines années (2014-2020).

La liste des compétences des commissaires de massif n'est pas exhaustive. Ils doivent conjuguer à la fois le savoir-faire et le savoir-être. Bien identifiés, bien reconnus, ils s'imposent grâce à leurs qualités relationnelles, leur capacité de travailler en réseau, leur esprit de création et un grand sens des responsabilités. « Les commissaires de massif doivent être force de propositions au service des acteurs du territoire », affirme Nadine Mordant qui a pris ses fonctions dans les Alpes en juillet. « Nous sommes des animateurs du développement des massifs. Notre travail porte entre autre sur l'ingénierie, le financement et l'aménagement. »

« Les commissaires de massif doivent être force de propositions au service des acteurs du territoire. »

On leur demande beaucoup mais ils ont l'intérêt de la montagne chevillé au corps. Leurs origines peuvent diverger. Nadine Mordant est issue de la fonction publique territoriale alors que la plupart de ses collègues viennent de la fonction publique d'Etat et notamment du monde de l'agriculture et de la forêt. Mais leur travail est fédérateur et la feuille de route est la même pour tous. « Nous avons un rôle important d'accompagnement au niveau de la collectivité et du développement, ajoute le commissaire de massif du Jura, Thierry Delorme. Notre vision concerne l'ensemble des problématiques interrégionales. C'est une valeur ajoutée importante. »

Charles Pujos n'est pas devenu commissaire de massif en 2010 par un concours de circonstances ou parce que le moment était opportun de donner une autre orientation à sa vie professionnelle. Le Gersois s'intéresse à toutes les montagnes et a toujours gravité dans des fonctions liées à la montagne. Son investissement dans les Pyrénées comporte mille facettes, demande mille actions, génère mille passions et, ici comme partout ailleurs, il y a des secteurs dynamiques et d'autres qui le sont un peu moins.

« Pour une usine qui fabrique du chocolat en passe d'investir, pour doubler sa capacité de production, ce qui va pérenniser son activité à long terme sur son bassin d'emploi, il y a des filières moins dynamiques et d'autres qui doivent évoluer. Le secteur touristique mérite ainsi d'être soutenu pour conquérir de nouveaux marchés et étendre la panoplie des offres dans des vallées, dont les atouts, variables et inégalement mis en valeur, sont caractéristiques d'un secteur socio-économique à plusieurs vitesses », observe Charles Pujos. Le com-

QUESTIONS À ÉRIC DELZANT, *délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)*

« Leur rôle est essentiel pour développer et accompagner les processus d'innovation »

Depuis le 24 juillet, Eric Delzant succède à Emmanuel Berthier aux fonctions de délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, chargé de la préfiguration d'un commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Cette nouvelle structure sera mise à contribution pour l'élaboration de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Régions 2014-2020.

PLM : Qu'attendez-vous des commissaires de massif ?

Eric Delzant : Ils sont le bras armé de la mise en œuvre de la politique interrégionale et interministérielle dans les massifs et offrent une capacité d'expertise et d'ingénierie territoriale. Ils ont un double rôle : mettre en œuvre les orientations de politique d'aménagement du territoire de la DATAR sur les massifs et faire remonter vers elle les attentes des territoires, mais également les expériences, les projets qui peuvent être sources d'inspiration pour d'autres territoires.

PLM : Leur rôle est-il essentiel pour l'avenir de la montagne, notamment dans le cadre du futur CGET[1] ?

E. D. : La politique de la montagne et sa déclinaison par massifs est une réponse aux inégalités territoriales liées à la géographie. Elle constitue, en quelque sorte, un élément précurseur de la politique d'égalité des territoires, et les commissariats de massif auront leur place au sein du CGET. Leur rôle est très important pour accompagner les processus d'innovation nécessaires au développement futur des massifs, en facilitant la mise en œuvre d'expérimentations tant dans le domaine des services (expériences de télémédecine), des activités économiques (états généraux du bois, contrats de développement touristiques valléens), ou du soutien à l'agriculture de montagne (programmes pastoraux).

PLM : Comment améliorer encore leur efficacité ?

E. D. : En déployant un double processus de mutualisation. D'une part, avec les services régionaux de l'Etat pour développer une capacité d'expertise ; d'autre part, avec les services des collectivités territoriales, principalement régionales, qui ont également des services « montagne » et qui pourraient travailler de manière plus intégrée au sein d'une structure d'animation commune.

(1) Commissariat général à l'égalité des territoires.

missaire de massif et sa petite équipe de six personnes encouragent les initiatives. Elles sont en relation permanente avec les collectivités qui portent les financements et permettent de renouveler la panoplie des propositions touristiques du territoire.

« Les futurs programmes de massif nous occupent à plein-temps. »

Même volonté d'évolution réfléchie sur le pastoralisme puisque les conditions de vie sont différentes de celles d'il y a vingt ou trente ans : « Nous accompagnons des collectivités dans la modernisation des pâturages d'altitude, poursuit-il. Et dans la capacité de ces estives à accueillir des bergers en été. » L'aide au gardiennage est également encouragée : « Aujourd'hui, le berger n'a pas envie de rester scotché à son estive pendant trois mois d'été et revendique aussi, ce qui est bien normal, des temps de repos et de vie familiale chez lui, dans la vallée. »

Toujours sur le volet directement opérationnel, Thierry Delorme, en poste depuis septembre, veut privilégier la mise en place des nouveaux outils de développement sur des points forts du massif du Jura : la destination "montagne du Jura", "l'agropastoralisme, paysage vert", ou la valorisation des savoir-faire.

Dans le même registre, Anne Laybourne insiste sur la démarche originale de la politique "destination massif des Vosges". « C'est une stratégie dont l'objectif est de promouvoir l'ensemble du massif comme une destination touristique à part entière, explique la commissaire du massif. Nous avons mis en place une gouvernance avec différents organismes de promotion touristique qui animent chacun une filière : l'écotourisme, l'itinérance, le bien-être, les bassins de vie, etc. » Un chef de projet, rémunéré par l'Etat et les trois Régions, a été recruté. « Et ça fonctionne plutôt bien », reconnaît-elle.

Les commissariats d'aménagement des massifs travaillent actuellement à la préparation des futurs programmes de massif. « Cela nous occupe à plein-temps, avoue Anne Laybourne. Le 25 octobre, le comité de massif a validé notre nouveau schéma interrégional de massif que nous avons actualisé avec la mise à jour de données statistiques et après de nombreuses discussions. Nous avons le document fondateur et les orientations jusqu'à 2020. Notamment "l'axe interrégional du massif des Vosges"». L'approche a un peu changé : « Etant donné que notre massif est le plus peuplé, qu'il est vraiment habité, il comporte beaucoup d'activités économiques, poursuit-elle. C'est un atout que nous souhaitons mettre en avant au travers de nos filières traditionnelles : le verre, le cristal, le textile, et tout ce qui est construction, commerce, artisanat. Nous voulons privilégier le travail en réseau entre entreprises en plaçant l'accent sur l'ingénierie. »

Si Paris ne s'est pas construit en un jour, une politique de massif réclame également du temps, des projets et la coopération de tous. Cette année, le commissariat des Vosges a mené deux séminaires de travail et organisé les rencontres du massif qui, en juin, ont fait figure d'événement. « Elles nous ont donné un matériau très riche pour définir des actions que nous allons exploiter pour l'écriture des futurs programmes », assure la commissaire.

« Ce qui est enrichissant, c'est de pouvoir travailler avec des personnes d'horizons et de compétences divers. »

Quand il évoque la nécessité de maintenir la notion d'autodéveloppement, le commissaire du Massif central, Jean-Yves Bechler, montre que tous ces agents de l'administration d'Etat sont engagés dans la même cordée. « Ce qui est très enrichissant dans cette fonction, dit-il, c'est de pouvoir travailler avec des personnes d'horizons et de compétences divers. » Un seul regret ? Celui de Charles Pujos : « Les politiques de massif n'ont pas un rôle suffisant d'incitation vis-à-vis des acteurs privés pour développer de nouvelles activités et de nouvelles formes. C'est dommage, car l'avenir de la montagne dépend de sa capacité à attirer et maintenir des talents prêts à développer des idées neuves et à s'investir dans toutes sortes de projets. »

TRIBUNE À JOËL GIRAUD, *président de la commission permanente du Conseil national de la montagne, député et maire de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes)*

« Je tiens à l'indépendance des commissaires de massif »

Alors que le grand débat sur la place de la montagne dans la décentralisation continue de faire couler beaucoup d'encre, Joël Giraud affirme que les politiques nationales de la montagne ne doivent pas disparaître et que les commissaires de massif doivent rester au service exclusif de la montagne

« Ecrivons les choses clairement : sans la loi Montagne et sans les commissaires de massif, c'est-à-dire sans un dispositif national, la France n'aurait pu plaider, au niveau de l'Europe, l'article 174 du traité de Lisbonne, ni réorienter la politique agricole commune en faveur des territoires de montagne. C'est donc de la politique nationale de la montagne qu'est née la politique européenne de la montagne. Ne l'oublions pas et faisons en sorte, d'une part, que les politiques nationales en faveur de la montagne ne disparaissent pas.

D'autre part, il faut que les commissaires de massif puissent continuer à travailler dans les conditions actuelles au cœur des massifs. Il ne faut surtout pas qu'ils soient placés sous la tutelle du secrétaire général aux affaires régionales (SGAR). Ils deviendraient l'instrument de la préfecture de Région et ne seraient plus simplement au service de la montagne. Je tiens à leur indépendance pilotée depuis la DATAR.

Troisième point : dans le nouveau mode de gouvernance, le diptyque « Etat + Régions » doit exister. Dans le cas contraire, nous aboutirions à des politiques régionales de la montagne différenciées et ce serait une catastrophe pour nos territoires. L'élan national est effectivement capital. Je le répète : comment aurions-nous pu peser sur la PAC pour que l'élevage soit privilégié par rapport aux céréaliers – grand tournant de cette année – s'il n'y avait pas eu le lobby montagne national ?

Il serait judicieux de nous inspirer du système européen des secrétariats techniques conjoints. Il permettrait de mettre les Régions, l'Etat, l'Europe, les départements, tous autour de la table. Avec une tutelle de la Région sur les programmes européens plus des programmes nationaux, chacun parlerait collectivement pour le massif et non plus dans son seul intérêt. L'Etat serait maintenu dans le système, tout en ayant une prééminence des Régions qui, de toute façon, sont les gestionnaires, notamment des programmes européens. »

Comment la courbe démographique s'est inversée dans le Massif central

Une des grandes satisfactions de Jean-Yves Bechler, commissaire à l'aménagement du Massif central, est de pouvoir travailler avec des gens d'horizons et de compétences divers : élus des différentes échelles territoriales, forces économiques et monde des associations du territoire. Le massif regagne des habitants. C'est un bel exemple de réussite.

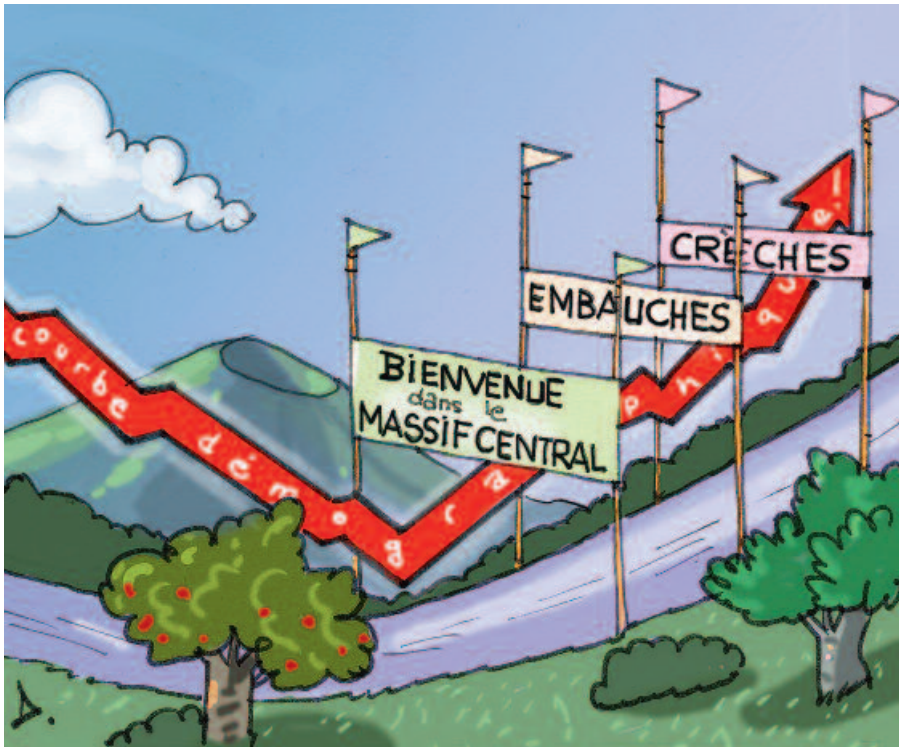

Fini de craindre le pire. En 2005, le schéma du Massif central a mis la reconquête démographique au cœur de son action et élaboré une authentique politique d'accueil. Avec succès : une étude vient de conclure que les territoires qui ont des politiques d'accueil se repeuplent davantage que ceux qui ont défini d'autres priorités. Cela peut paraître relever de l'évidence, mais encore fallait-il ne pas mettre cette perspective sous le boisseau.

> « L'idée n'était pas seulement de faire venir des gens pour maintenir un niveau de population suffisant mais de les faire venir sur des activités. »

« L'idée, explique le commissaire Jean-Yves Bechler, n'était pas seulement de faire venir des gens pour maintenir un niveau de population suffisant mais de les inciter à trouver un emploi et des activités. »

La politique d'accueil du Massif central consiste à attirer des actifs en leur offrant du travail mais aussi tout ce qu'ils sont en droit d'attendre dans leur vie quotidienne. « C'est une action que nous menons en commun à l'échelle des communautés de communes mais également avec les partenaires socio-économiques et avec quelques secteurs, comme ceux de l'agroalimentaire ou du bois », poursuit le commissaire de massif. Le bonheur des uns fait le bonheur des autres : ce qui est bon pour les nouveaux habitants l'est aussi pour les natifs des territoires de montagne.

Avoir contribué à recoudre la toile démographique ne suffit pourtant pas à Jean-Yves Bechler : « Dans le cadre du prochain schéma de massif, nous devons encore l'améliorer. » En travaillant davantage à la liaison entre les grandes branches de la politique d'accueil que sont la politique territoriale et les filières de la petite enfance, de la culture ou du sport. Et en renforçant la connexion avec le tissu économique puisque, dans certains territoires du Massif central, des clubs d'entreprises commencent à partager des éléments de ressources humaines.

Le commissaire du massif en est persuadé : « C'est à ces conditions que les gens s'installeront durablement chez nous. »

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Sénat a voté, le 27 novembre, contre la première partie du projet de loi de finances pour 2014, ce qui revient à rejeter le texte dans son ensemble. Suite à la réunion de la commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale examinera les conclusions de la commission ou le projet de loi en nouvelle lecture le 12 décembre. *PLM* présente ici la version votée par l'Assemblée le 19 novembre.

La baisse des dotations atteindra 840 millions d'euros en 2014 pour le bloc communal.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2014 prévoit un redressement des comptes publics de 18 milliards d'euros, dont 80 % représentent une réduction des dépenses et 20 % des hausses d'impôts. Les collectivités locales sont largement associées à cette réduction des déficits publics.

Selon les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les collectivités locales, l'Assemblée nationale a voté, le 16 juillet, une réduction de 1,5 milliard d'euros de l'enveloppe dite « normée » des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Conformément à la répartition validée par le comité des finances locales (CFL), la baisse serait appliquée aux collectivités locales selon leur niveau de ressources : 840 millions d'euros pour le bloc communal, 476 millions d'euros pour les départements, et 184 millions d'euros pour les Régions.

Le renforcement de la péréquation restant une priorité pour réduire les inégalités entre les territoires, les composantes dites « péréquatrices » de la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmenteraient de 119 millions d'euros. Avec pour les communes des suppléments qui s'élèveraient à 60 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU), 39 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR), 10 millions d'euros au titre de la dotation nationale de péréquation (DNP), et pour les départements, 10 millions d'euros supplémentaires qui seraient répartis entre la dotation de fonctionnement minimale (DFM) et la dotation de péréquation urbaine (DPU).

Au total, les crédits alloués à la dotation globale de fonctionnement devraient représenter 41,124 milliards d'euros en 2014 contre 41,505 milliards en 2013, soit une baisse de 0,9 %.

D'autres dispositions, très attendues, ont également été adoptées, telles que le relèvement du taux de remboursement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) à 15,761 %, le transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux départements, en compensation des hausses importantes des allocations de solidarité, la création d'un fonds d'aide aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques, ou encore la possibilité pour les départements d'augmenter les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Retrouvez cet article mis à jour sur www.anem.org

LES CHIFFRES

1,5 milliard d'euros
La réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales

41,124 milliards d'euros
La DGF en 2014 : une baisse de 0,9 % par rapport à 2013

39 millions d'euros
Le montant supplémentaire de la dotation de solidarité rurale

570 millions d'euros
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2014

LA PÉRÉQUATION AU CŒUR DES DÉBATS

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a longuement été examiné en première lecture à l'Assemblée nationale. Si la montée en puissance du fonds a été confirmée : 570 millions d'euros prévus en 2014, contre 360 millions cette année, quelques ajustements ont été apportés.

Ces modifications s'inscrivent dans la même lignée que celles appliquées en 2013. Ainsi, le revenu par habitant prend une part plus importante dans le calcul du prélèvement (25 % contre 20 %) et le seuil de prélèvement est relevé. Sont désormais contributeurs les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier agrégé (PFIA) est supérieur à 100 % de PFIA moyen national par habitant, contre les 90 % prévus actuellement, et le plafond du prélèvement est à nouveau rehaussé (13 % des recettes fiscales contre 11 %).

Le montant de pression fiscale exigé pour bénéficier du fonds a lui aussi été renforcé. L'effort fiscal minimum requis pour être éligible est désormais fixé à 0,9 contre 0,75 actuellement.

Disposition notable pour les ensembles intercommunaux de montagne : l'adoption d'un amendement contre l'avis du gouvernement, qui assouplit les conditions pour la répartition libre des prélèvements au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette répartition pourra désormais être adoptée à une majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant 50 % de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population) au lieu de l'unanimité jusqu'à présent.

Comme l'a rappelé la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, dans les territoires de montagne il n'est pas rare de trouver des intercommunalités comprenant trois communes. Une telle disposition introduit donc la possibilité pour deux communes de s'allier pour « mettre à genoux » une troisième.

Des éloges pour le Spéléo Secours français

L'inspection générale de l'administration a rendu public son rapport d'évaluation des activités du Spéléo Secours français (SSF) effectué en 2012. Ses conclusions plaident en faveur du maintien d'un service original et performant.

Le SSF, commission de la Fédération française de spéléologie (FFS, seule fédération sportive inscrite dans ce registre de sécurité civile), est un organisme agréé intervenant dans le domaine des opérations de secours spéléologique[1].

Premier constat du rapport : pour 8 000 licenciés, soit près du dixième de ceux des clubs alpins de montagne, la spéléologie connaît une accidentologie plutôt faible avec quelque vingt-cinq accidents par an (soit 200 fois moins que les accidents en montagne), et rarement mortelle (deux décès par an en moyenne entre 2005 à 2011, soit plus de 100 fois moins que les décès entraînés par les accidents en montagne). Mais les accidents liés à la spéléologie nécessitent souvent des secours longs et difficiles, faisant appel à de nombreux spécialistes (communication souterraine, plongée, désobstruction).

Malgré des similitudes, les secours en montagne et les secours spéléo obéissent à des logiques différentes. Exemple : les moyens aériens ou routiers ne sont pas forcément utiles en secours spéléo, mais celui-ci nécessite souvent un nombre important de personnes et repose davantage sur des équipes associatives que sur des acteurs publics.

Spéléo Secours Français

> La spéléologie connaît une accidentologie plutôt faible et rarement mortelle.

Les 200 sauveteurs brevetés du SSF sont précieux par leur nombre mais aussi par leur technicité, notamment en matière de transmissions (les spéléos ont du matériel spécifique au milieu souterrain, filaires, et utilisent aussi une technique de transmission d'ondes à travers le sol).

Les trente-sept départements comprenant des zones karstiques[2] disposent d'infirmiers et/ou de médecins – dont certains sont urgentistes – formés à la spéléologie, capables d'intervenir dans des cavités auprès de blessés. Le SSF possède donc une forte capacité de mobilisation. Nommés par le préfet, les conseillers techniques départementaux en spéléologie (CTDS) émanent du SSF et ont ainsi une bonne connaissance du milieu spéléo de leur département, ce qui leur permet de faire appel aux bons intervenants.

La mission estime donc que le SSF occupe une place à part, voire unique, dans le monde du secours. En effet, ses membres sont exclusivement des bénévoles qui se consacrent à leur passion et disposent de compétences quasi professionnelles. Les formations du SSF, très structurées, représentent 33 500 heures chaque année. Elles

RENFORCER L'INFORMATION POUR LIMITER LES ACCIDENTS SUR LES PISTES DE SKI

En juin, la commission élargie des téléphériques s'alarmait d'une recrudescence des accidents sur les pistes de ski. Une convention entre écoles de ski et Domaines skiables de France pour mieux informer le public et éviter les comportements accidentogènes devrait être initiée dans les stations.

Le nombre d'accidents corporels graves sur les remontées mécaniques est passé de vingt-sept victimes au cours de la saison d'hiver 2011-2012 à trente-deux en 2012-2013. Bien que mesurée (puisqu'elle ne représente que 4,8 accidents pour 100 millions de passages et 3,9 l'année précédente), cette augmentation a créé beaucoup d'émotion car ces accidents ont concerné principalement des enfants.

Deux décès ont été à déplorer l'hiver dernier. Mais surtout, il ressort de l'examen des circonstances que dans la quasi-totalité des cas (trente et un sur trente-deux), le comportement des skieurs est à l'origine d'accidents.

Par ailleurs, une étude réalisée par le cabinet Ligeron a montré que ce comportement accidentogène était essentiellement dû à un défaut d'information.

Le ministre chargé des Transports, Frédéric Cuvillier, veut pallier ce manque d'information et favoriser un meilleur accompagnement des skieurs, notamment des enfants, lors de l'utilisation des télésièges. Dans ce but, la rédaction d'une convention nationale entre les écoles de ski, l'Ecole de ski français (ESF), l'Ecole de ski internationale (ESI), l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) et Domaines Skiables de France, a été confiée à un groupe de travail. Le document réaffirme l'importance d'une coopération entre les moniteurs de ski et les exploitants de remontées mécaniques dans leur mission d'accompagnement des usagers afin de leur faire adopter de bonnes pratiques, et ainsi de favoriser la sécurité. La convention engage les signataires à sensibiliser et à mobiliser leurs adhérents et devra être complétée par des conventions au niveau local. Cette année, une quinzaine de conventions locales dans les différents massifs français devraient être signées.

L'ANEM, qui a collaboré à sa rédaction, signera la convention nationale. Les collectivités supports de stations devraient participer activement à la mise en œuvre de cette action de sécurité, pouvant même, le cas échéant, en assurer l'animation dans le cadre du comité local de pilotage.

RAPPEL : En application de l'article 16 de la loi de modernisation de la sécurité civile (2004-811), la direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet de département) en application des dispositions des articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales.

combinent stages nationaux et formations régionales ou départementales, sans coût pour le contribuable puisqu'elles sont autofinancées soit par les stagiaires soit par le Spéléo Secours français.

C'est pourquoi les inspecteurs recommandent surtout de cultiver la confiance réciproque et d'éviter que les acteurs publics ne se dotent de forces propres lorsqu'elles doublonnent les capacités du SSF. La tentation existe en effet pour certains services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de se doter de moyens propres pour faire appel le moins possible au SSF, mais cela ne serait ni techniquement opportun, ni budgétairement responsable.

Une autre recommandation est de généraliser à l'ensemble des départements karstiques la pratique d'exercices ou d'entraînements communs à tous les acteurs départementaux, SSF, SDIS, Pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM), Compagnies républicaines de sécurité (CRS), afin de permettre aux conseillers techniques départementaux en spéléologie de mieux jauger les capacités techniques des uns et des autres.

Voir le rapport de l'inspection de l'IGA (n° 012-089/12-037/01) sur www.speleo-secours-francais.com

• (1) Par arrêté du 17 octobre 2006, renouvelé en 2009 et reconduit pour trois années depuis le 19 décembre 2012.

• (2) Les communes situées en zones karstiques sont particulière-

REMISE DU RAPPORT « LE TOURISME, FILIÈRE D'AVENIR »

Le 7 novembre, François Nogué, président du conseil d'administration de Pôle emploi, a remis son rapport « Le tourisme, filière d'avenir – Développer l'emploi dans le tourisme », aux ministres Sylvia Pinel et Michel Sapin, respectivement chargés du Tourisme et de l'Emploi.

La lutte contre les difficultés liées à la saisonnalité et le renforcement de la formation y figurent en bonne place. Il est proposé d'améliorer les conditions de travail des saisonniers par des dispositifs favorisant leur hébergement et leur mobilité, en exonérant de TVA la construction de logements qui leur sont destinés, ou encore en déployant les maisons des saisonniers. L'offre de formation se devait d'être enrichie en développant des formations qualifiantes, ou encore en renforçant l'apprentissage des langues étrangères.

Sylvia Pinel a rappelé que ces points seraient approfondis lors des Assises du tourisme, lancées par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le 5 novembre, et dont l'organisation lui a été confiée.

Publication d'un rapport sur l'accessibilité aux services publics

Le 8 octobre, Carole Delga, députée de la Haute-Garonne, et Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère, tous deux membres du comité directeur de l'ANEM, ont remis à Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, un rapport relatif à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles.

Pierre Morel-A-L'Huissier et Carole Delga aux côtés de la ministre Cécile Duflot lors de la remise du rapport. DR

La synthèse des principales recommandations formulées par cette mission se définit ainsi :

• Confier à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) la réalisation d'une base de données des opérateurs publics ou privés assumant une mission d'intérêt général, avec des entrées par thématiques de service ou d'échelle territoriale (commune, département, Régions).

• Engager juridiquement les opérateurs à verser au futur commissariat à l'égalité des territoires des données standardisées sur les conditions d'accès au service.

• Prévoir l'adoption de schémas départementaux d'accès aux services, opposables à tous les opérateurs.

• Associer les conseils de développement à l'élaboration de la politique de services au public.

• Promouvoir par l'intermédiaire des services déconcentrés l'utilisation de structures juridiques souples, sociétés publiques locales (SPL), groupements d'intérêt public (GIP), associations…, en améliorant l'information à la disposition des élus locaux.

• Engager une réflexion sur la création d'agences de promotion du territoire, portées par les collectivités locales.

• Impulser une politique nationale volontariste pour relancer les actuelles maisons de services publics en les transformant en véritables maisons de services aux citoyens.

• Créer un fonds national de développement des maisons de services aux citoyens.

• Encourager l'itinérance des services dans le cadre du déploiement des maisons de services aux citoyens.

• Créer le métier d'agent d'accueil du public dans les maisons de services aux citoyens.

• S'appuyer sur les réseaux existants (SNCF, buralistes, notaires…) pour développer l'offre de services.

• Améliorer le dispositif de préemption commercial.

• Pérenniser le montant du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) et réorienter son financement sur les territoires les plus fragiles dans une optique de valorisation du cadre de vie et du cadre d'achat.

PESHKOVA/FOTOLIA.COM

L'accessibilité n'est plus tant une question de distance que de technologie.

• Inciter les collectivités territoriales à salarier les professionnels de santé dans les zones où l'accès aux soins est géographiquement ou financièrement difficile.

• Densifier le réseau des maisons de santé, adossées à un hôpital public local.

• Flécher une partie des économies du schéma national d'infrastructures de transport (SNIT), sous forme de soutien aux systèmes de transport à la demande.

• Finaliser la couverture du territoire en très haut débit.

www.pyrenees.datar.gouv.fr/images/Rapport_DELGAMOREL_octobre2013.pdf

Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné en bas de page.

David Debray / Fotolia.com

Sénat

Les sénateurs passent la montagne au crible

Le 7 novembre, lors de la séance des questions cribles thématiques, séance de questions consacrées à un thème unique choisi par la Conférence des présidents, se tenant deux fois par mois, l'ordre du jour du Sénat concernait la montagne. La rédaction de *PLM* a choisi quelques extraits des questions et des réponses de Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement.

Photographes Sénat

Extraits de l'intervention de Pierre Jarlier, sénateur du Cantal

Les territoires de montagne sont soumis à des contraintes spécifiques qui appellent des réponses spécifiques. La France et l'Europe les ont reconnues pour l'agriculture de montagne. La moyenne montagne, en particulier, connaît une profonde mutation. Préserver les grands équilibres écologiques tout en développant ces territoires, tel est le sens de la loi Montagne de 1985. Les temps ont changé, il convient de la revisiter. Vous avez annoncé un chapitre dédié à la montagne dans votre loi sur l'égalité des territoires. Comment comptez-vous associer les forces vives de ces territoires à son élaboration?

Réponse de Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement

Ministère de l'Egalité du Territoire et du Logement

Vous avez raison, la montagne subit des contraintes spécifiques. L'égalité n'est pas l'uniformité. D'où la création du commissariat général à l'égalité des territoires et la prochaine loi sur l'égalité des territoires, qui comporte des mesures ciblées. Il n'est pas question de revenir sur la loi Montagne de 1985.

Cette année, nous avons fourni un effort particulier pour les dotations des communes de montagne. Des dispositions spécifiques sont prévues pour le très haut débit. Nous travaillerons à la mise en place d'un réseau de 1 000 points d'accès aux services publics, d'ici 2017, reposant sur l'initiative locale. Une expérimentation pourra être lancée avec les départements qui le souhaiteront, avant le vote de la loi. Les élus de la montagne pourront s'y associer. Je suis très attentive aux travaux du Conseil national de la montagne. La DATAR est à votre disposition.

Photographes Sénat

Extrait de l'intervention d'André Vairetto, sénateur de la Savoie

La non-occupation des meublés touristiques dans les stations de ski pose problème: 20 % à 40 % du parc ne sont pas utilisés. La rénovation de ces logements serait source de développement et de croissance. Une nouvelle impulsion est nécessaire. Le 18 juillet, la ministre du Tourisme a constitué un groupe de travail. Un autre fonctionne sous l'égide de l'ANEM. Quelles sont les premières conclusions du groupe de travail du ministère, quel est le calendrier de mise en œuvre de mesures de réhabilitation de l'immobilier de tourisme?

Réponse de Cécile Duflot

C'est le concept même de résidence de tourisme qui suscite ce phénomène de lits froids, par la dissociation entre propriétaires et exploitants, conduisant à un manque d'investissement dans l'entretien.

Pour faire face à la dégradation du parc, les stations de ski construisent de nouveaux lits, ce qui souligne la déqualification de l'existant et consomme du foncier. Les outils, comme les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir ou les villages résidentiels de tourisme, n'ont pas provoqué de réinvestissement massif. L'outil de la convention d'aménagement touristique dans la loi Montagne est en revanche trop peu utilisé.

Le groupe de travail Savoie réfléchit aux moyens d'en faciliter l'utilisation. La création de la foncière Rénovation montagne, en juillet, semble être une initiative intéressante. La ministre Sylvia Pinel a installé un groupe de travail *ad hoc*. Enfin, il faudra peut-être revoir le régime fiscal, pour ne pas pénaliser l'investissement dans l'existant.

Extrait de l'intervention d'Annie David, sénatrice de l'Isère

Photographes Sénat

L'Isère est constituée de grandes zones urbaines et de grands massifs comme la Chartreuse ou le Vercors. Sénatrice de ce département, j'entends les craintes des élus de voir les pouvoirs se concentrer dans les mains des entités urbaines. La montagne n'est pas qu'un espace récréatif ou un réservoir de ressources énergétiques. Nous attendons du nouveau commissariat général à l'égalité des territoires des moyens d'ingénierie pour développer nos montagnes. De quels moyens sera doté ce commissariat général? Quels objectifs lui assignez-vous?

Réponse de Cécile Duflot

Je crois aux vertus du nouvel outil qu'est le commissariat général. Je le dis avec force: nous voulons la solidarité entre montagne et villes, le gouvernement ne compte absolument pas se désengager. Il aura un souci particulier des territoires meurtris ou en difficulté. Les métropoles, elles, se sont dotées des moyens d'ingénierie nécessaires. L'Etat tiendra ses engagements pour le financement des pôles d'excellence rurale et les pôles territoriaux de coopération économique, sans oublier les 40 millions de la prime d'aménagement du territoire.

http://www.senat.fr/seances/s201311/s20131107/s20131107_mono.html#Niv1_SOM5

LES DATES

2-3 décembre
Assises nationales des risques naturels à Bordeaux

13 décembre
Groupe de travail « calendrier scolaire » du Conseil national du tourisme

19 décembre
Comité directeur de l'ANEM

23 décembre
Vacances parlementaires (rentrée le 6 janvier)

AUDITION

L'Association entendue sur la loi d'avenir

Auditionnée le 6 novembre par le rapporteur du texte, Germinal Peiro, député de la Dordogne, sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt, la présidente, Frédérique Massat, a plaidé pour une plus grande visibilité de l'élevage et de l'agriculture en montagne. Le texte doit être débattu en commission du 11 au 13 décembre.

Relevant d'entrée de jeu que l'audition se tenait alors que le texte du projet de loi n'était pas encore déposé sur le bureau de l'Assemblée, ni même adopté par le Conseil des ministres, Frédérique Massat s'est félicitée de l'anticipation des travaux d'audition par le rapporteur, permettant ainsi aux élus « d'être dans le temps du texte » et de disposer du délai nécessaire pour préparer des amendements concertés et finalisés en amont.

> L'élevage et l'agriculture de montagne ont un rôle essentiel à jouer pour l'aménagement du territoire.

Toutefois, en l'absence de la version finale du projet de loi au moment de l'audition, l'Association n'a délivré qu'une analyse portant sur l'architecture globale que l'on connaissait du texte au moment de sa transmission au Conseil d'Etat.

Outre diverses dispositions devant s'insérer dans le projet de loi d'avenir – sur lesquelles *PLM* aura l'occasion de revenir plus en détail –, Frédérique Massat a principalement pointé la quasi-absence de l'élevage et de l'agriculture de montagne dans le texte.

Rappelant, d'une part, leur rôle essentiel pour l'aménagement du territoire, et d'autre part, leur fragilité au regard des perspectives d'évolution d'une agriculture soumise à la mondialisation, la présidente a plaidé pour que la loi d'avenir accorde une meilleure visibilité et un meilleur affichage, tant de l'élevage que de la montagne, dans les objectifs de la politique agricole de demain.

ANEM

Face à face, Frédérique Massat et le rapporteur, Germinal Peiro, durant l'audition.

L'ÉLU DU MOIS

PATRICK HETZEL : LA GESTION AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Agrégé et titulaire d'un doctorat en sciences de gestion, ce professeur d'université a été chef du service des études de défense au sein de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Membre de plusieurs comités d'experts nationaux et internationaux, il a été rédacteur en chef de *Décisions Marketing* (revue de l'Association française du marketing) durant quatre années et fait partie de nombreux comités éditoriaux de revues internationales. Il contribue régulièrement, en tant qu'expert pédagogique, aux travaux des comités du ministère de la Défense auprès du commissariat de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Air.

Patrick Hetzel a par ailleurs été professeur invité d'universités étrangères (universités du Minnesota, Exeter, Warwick, Innsbruck, Pékin et Shanghaï) et a participé aux travaux du groupe mis en place pour accélérer le développement des coopérations scientifiques franco-allemandes.

En février 2005, il est nommé recteur de l'académie de Limoges, puis en avril 2006 président de la commission chargée de rapprocher l'université et l'emploi. Il est l'auteur d'un rapport intitulé *De l'université à l'emploi.* Après avoir été conseiller d'éducation, puis conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche du Premier ministre, il a été directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elu député lors des élections législatives de 2012 dans la 7e circonscription du Bas-Rhin, c'est donc sans surprise qu'il devient membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et fait partie de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Il est membre du comité ditecteur de l'ANEM depuis octobre 2012.

SALON DES MAIRES

« Vive la République numérique ! » au Salon des maires

C'est sur le stand d'Orange, durant la Salon des maires qui se tenait à Paris, Porte de Versailles, du 19 au 21 novembre, qu'a été présentée au public la 9e édition de Paroles d'élus. Pour l'occasion, les présidents des neuf associations nationales d'élus partenaires (ou leur représentant) étaient réunis autour de Stéphane Richard, président de France Télécom Orange, qui en assurait la dédicace.

Sous le titre de « Vive la République numérique ! », cet ouvrage présente une nouvelle compilation d'une centaine de témoignages d'élus ayant développé dans leurs collectivités des usages innovants du digital. La diversité des expériences confirme la montée en puissance des politiques digitales de proximité : écoles connectées, applications sur smartphones, e-democratie, géolocalisation des véhicules communaux, pass numérique, carte interactive… Parmi les expériences décrites, relevons celles d'élus de collectivités de montagne tels que Philippe Richert, René Souchon ou Laurent Wauquiez.

DR

Paroles d'élus est un partenariat innovant au service du développement des usages numériques dans les territoires, qui réunit Orange, l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association des maires des grandes villes (AMGVF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Association des petites villes de France (APVF), la Fédération des agences de développement économique (CNER), la Fédération des entreprises publiques locales (EPL), la Fédération des villes moyennes (FVM), et l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM).

© Caisse des Dépôts

Développer la compétitivité des territoires

Fort de son ancrage territorial, le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses savoir-faire, son expertise et sa capacité d'innovation pour accompagner l'ensemble des acteurs locaux et répondre, à leurs côtés, aux nouveaux défis des territoires.

La compétitivité économique des territoires dépend de la qualité de leurs équipements et de leur bonne intégration dans l'économie nationale et internationale.

Ceci exige de prendre en compte l'ensemble de leurs spécificités et de leurs atouts, en matière d'immobilier, d'infrastructures, de vitalité du tissu économique, d'attractivité des institutions universitaires et de capacité d'innovation ou encore de qualité de vie.

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne le développement et la modernisation des territoires, en privilégiant les solutions les plus respectueuses de l'environnement. Il apporte les financements nécessaires, aide à la conception des projets, conseille les collectivités et intervient via ses filiales (Transdev, Egis, CDC Infrastructure, SCET, Icade, Groupe SNI, Compagnie des Alpes, Belambra) en tant qu'ingénieur, promoteur, opérateur et exploitant.

Dans un contexte de raréfaction des financements de long terme pour les projets territoriaux, la Caisse des Dépôts mobilise une enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne sur la période 2013-2017, pour financer les collectivités locales à long et très long terme.

Groupe Caisse des dépôts
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

GROUPE
Caisse des Dépôts

Novembre 2013